

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/02/2011
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 23/02/2011

Présents : Mmes et Albert BUISSON, CAZES Henri, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents : Mmes et Ms Aymeric MARTIN, Guy OCHIER,

Secrétaire de séance : Monsieur Henri CAZES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 01/02/2011

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX – DELIBERATION POUR ANNULER ET REMPLACER LA DECISION DU 16/12/2010 (06 – 2011)

Lors de sa réunion du 16/12/2010, le conseil avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la SPA du Nord Isère. Suivant les termes de cette convention, la commune verse à la SPA une participation pour l'année 2011 de 0.26 € par habitant et la SPA assure la récupération et l'accueil des animaux errants sur le territoire communal, après qu'ils aient été capturés par les employés communaux ou par un habitant de la commune et amenés par ces derniers en fourrière. Il s'agit d'une convention simple.

En fait une autre possibilité est offerte, la convention de fourrière complète : moyennant une participation financière de 0.31 € par habitant, la SPA du Nord Isère, sur appel de la mairie assure en outre :

- en urgence la capture des chiens et chats errants sur la voie publique,
- Dans les 3 heures suivant l'appel de la mairie, l'enlèvement auprès des services municipaux des chiens et chats trouvés sur la voie publique.
- La prise en charge des cadavres des chiens et chats trouvés morts sur la voie publique.

Les chiens et chats étant transportés par la SPA su Nord Isère en fourrière au refuge de Renage.

Le Conseil décide d'annuler sa délibération du 16/12/2010 et d'autoriser le Maire à signer la convention de fourrières complète, le montant annuel pour 2011 s'élèvera à 0.31 x 1 082 habitants soit 335.42 €.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE (CDG 38) POUR LE RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS COMMUNAUX (07 – 2011)

La commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion de l'Isère et garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité ou accident.

Ce contrat arrive à terme le 31 décembre 2011, le Centre de Gestion propose donc de le remettre en concurrence. La commune a la possibilité de continuer à adhérer à ce contrat groupe pour son personnel CNRACL ou IRCANTEC. Pour chacune de ces catégories, les assureurs consultés par le CDG devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions auront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation.

Le conseil souhaite continuer de confier au CDG 38 le soin de négocier les contrats d'assurance pour les risques statutaires du personnel.

BUDGET DES COMMERCES – OUVERTURES DE CREDITS D'INVESTISSEMENT A REPENDRE LORS DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 (08 -2011)

Compte tenu de l'évolution du projet d'aménagement du centre du village, lors de sa réunion du 1^{er} février 2011, le Conseil a autorisé la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet d'architecte Dubuc, le Cabinet Getib, ECI et le cabinet Axiome.

Ces bureaux nous ont fait parvenir leur état d'honoraires N° 5 qui s'élève au total à 60 583.38 €.

La commune avait également sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Isère (CCI) pour une mission d'assistance économique pour les commerces de la place, le résultat de cette mission étant nécessaire dans le cadre de la demande de subvention auprès du FISAC. La CCI nous a fait parvenir la facture de son premier acompte qui s'élève à 2 511.50 €. La deuxième demande d'acompte devrait intervenir avant le vote du budget primitif, il convient donc de prévoir 5 023 €.

Le conseil décide donc d'ouvrir les crédits suivants pour payer ces factures :

- chapitre 20 D I	5 023 €
- chapitre 23 DI	60 584 €
- chapitre 16 RI	35 000 €
- chapitre 02 RI	30 607 €

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY

La prochaine réunion du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Vinay se tiendra à L'Albenc le 3 mars 2011. Le conseil est invité à y assister. Monsieur le Maire expose la liste des points qui seront débattus lors de cette réunion et donne des explications concernant quelques points importants :

- les compensations financières suite à l'adhésion de la commune de Poliéas à la CCV au 1^{er} janvier 2011
 - le débat d'orientation budgétaire 2010, obligatoire puisqu'une commune de la CCV compte plus de 3 500 habitants.
 - les choix du jury de concours concernant le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le pôle de services de Vinay.
- Ce jury s'est réuni le 25 février et le conseil communautaire devra entériner ou modifier son choix.

INAUGURATION DE LA PLACE DU 19 MARS 1962

Lors de sa réunion du 21 avril 2010, le conseil avait décidé d'attribuer le nom de « Place du 19 mars 1962 » à l'espace public situé entre la rue du Moulin et la Grande Rue, en accord avec la FNACA du secteur de Vinay, la cérémonie aura lieu le 19 mars prochain à 10H30 en présence de l'ensemble harmonique vinois. Les invitations vont être envoyées par la commune.

DEPART DE MONSIEUR BURCEZ

Dans l'affaire de la liquidation judiciaire de Monsieur Burcez, Chirurgien dentiste, la commune est partie prenante puisqu'un appartement, le cabinet dentaire et l'équipement du cabinet dentaire ont été cédés à Monsieur Burcez par la commune en locations vente commencées en 2007 pour des durées de 20 ans pour les locaux et de 7 ans pour le matériel.

Actuellement l'affaire est entre les mains d'un mandataire judiciaire, Me Serrano.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide d'un avocat pour aider la commune si nécessaire.

Le conseil est d'accord avec cette décision. Monsieur le Maire a la possibilité de faire les démarches nécessaires et de faire payer les services de cet avocat conformément à la délégation de pouvoir qui lui a été accordée par délibération du 31/03/2008.

PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : ETAT DU PROJET, PRIX DE VENTE DES LOGEMENTS, PLAN DE COMMERCIALISATION

Agrément loi Scellier : Le Service habitat de la DDT contacté par téléphone après réception du dossier établi par la commune n'a pas donné bon espoir pour l'obtention de cet agrément.

Contact avec les banques : la commune a reçu des représentants du Crédit agricole Sud Rhône Alpes pour connaître les possibilités de financement du projet, nous sommes dans l'attente de la réponse.

Dans l'attente de ces réponses, le conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de continuer ce projet de multiservices et huit logements tel qu'il avait été défini, de fixer le prix du m² pour la vente des logements à 1 990 € TTC, de créer une commission de commercialisation comprenant des membres du Conseil.

Mmes et Ms Albert BUISSON, Henri CAZES, Christelle GUIONNEAU, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Ghislaine ZAMORA, constitueront cette commission.

Fait à L'Albenc le 28 février 2011

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,

Affiché du 07/03/2011
Au 07/04/2011